



# IKARSIL MAT

Peinture organo-minérale pour ravalement en phase aqueuse



## DESTINATION

Peinture organo-minérale à base d'acrylique polysiloxane pour le ravalement des façades.

## CARACTERISTIQUES

CERTIFICATIONS	
ASPECT DU FILM	mat
MASSE VOLUMIQUE	1.49 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 61 +/- 2% en volume : 42 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit . (cat. A/c): 40 g/l (2010). <b>Ce produit contient au maximum 40 g/l de COV</b>
POINT ÉCLAIR	Non concerné
BRILLANT SPÉCULAIRE	inférieur à 5 % 60°
TEINTES	Blanc et teintes moyennes du nuancier Façade Peintures Maestria
CONDITIONNEMENT	5L - 15L

## PRÉPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Les supports seront préalablement lavés à l'eau HP.

Les supports seront si nécessaire préalablement traités avec IKAR AM suivant sa fiche technique.

Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

<b>Conditions d'application</b>	DTU 59.1
<b>Matériel d'application</b>	Brosse : Dilution Prêt à l'emploi Rouleau façade poil 18/20 mm : Dilution Prêt à l'emploi.Airless : Dilution 3 à 5 %.
<b>Rendement</b>	8 à 10 m <sup>2</sup> /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
<b>Diluant / Nettoyage du matériel</b>	Eau
<b>Séchage (20°C - 65%HR)</b>	HP : 20 mn Sec : 1 h Recouvrable : 24 h

## IKARSIL MAT

### PROCESSUS D'APPLICATION

<b>Support</b>	<b>En extérieur : béton, fibre-ciment, enduit au mortier de liant hydraulique, anciennes peintures adhérentes et compatibles</b>	<b>Supports sains non-pulvérulents.</b>
<b>Impression</b>	1 couche d'IKARFIX O, IP ou S	1 couche d'IKARSIL Dilué de 5 à 10%
<b>Finition</b>		1 à 2 couches d'IKARSIL MAT

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

<b>Stockage</b>	1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs
<b>Précaution d emploi</b>	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
<b>Transport</b>	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route).
<b>Gestion des déchets</b>	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.